

Salsigne Pollution à l'arsenic : des preuves irréfutables ?

CARCASSONNE P. 3

Midi Libre

CARCASSONNE

MARDI 16 JANVIER 2018

N° 26362 1.20 €



ENVIRONNEMENT. Les associations s'appuyent sur des rapports commandés par l'Etat sur la pollution à l'arsenic.

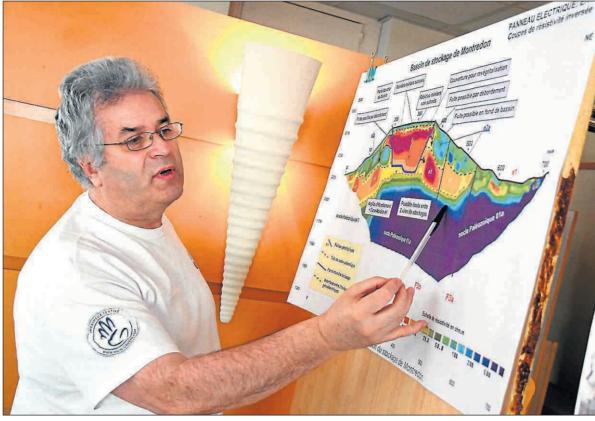
Salsigne : la faillite de la gestion de l'après-mine démontrée noir sur blanc

alsigne, une fois de plus. Le bassin de stockage de Montredon, encore. Le lien entre l'activité minière et la pollution environnementale, toujours. Comme une évidence, inépuisable sujet de discorde entre riverains et Etat, légitime outil d'indignation.

Avec une certitude, celle de l'indéniable dégradation causée à la vallée de l'Orbiel par le primat donné à l'économique sur l'environnement et la santé des riverains. Evident enseignement qui mérite cependant toujours que les preuves soient posées, noir sur blanc. Quatre ans après le constat d'une pollution à l'arsenic du béal du Sindilla (*), les associations de défense des riverains de la vallée de l'Orbiel étaient hier réunies pour évoquer un sujet, un seul : « Le défaut d'étanchéité de Montredon », bassin de stockage des déchets de l'ancienne activité minière de Salsigne. Un monstre à un million de mètres cubes de déchets, notamment arséniés et cyanurés. Et son corollaire, celui d'un dysfonctionnement de l'Etat dans une de ses missions régaliennes, la protection sanitaire des populations, doublée d'un défaut de sanction des coupables de cette pollution à grande échelle.

■ 250 pages de rapports du BRGM

En 2016, la commission locale d'information (CLI) consacrée au site de Salsigne avait certes permis d'évoquer des « anomalies » et « failles géophysiques » sur ce site de stockage. Et de mettre en avant une contamination des eaux en rapport avec un « défaut d'étanchéité ». Avec, à la clé, des travaux au long cours pour stabiliser le site de stockage, en 2017, avec 2 M€ inves-



François Espuche, de l'association Gratte Papiers, devant la coupe du site de Montredon qui met en avant les fuites, notamment d'arsenic, retrouvées dans le béal du Sindilla. Photos Nathalie Amen-Vals

tis avant de se lancer en 2018 dans une reprise de la partie sommitale de Montredon, cette fois pour 3 M€. Des certitudes, donc, et la reconnaissance des défauts de conception. Mais pas de mise à disposition de ces rapports qui posaient noir sur blanc l'évident lien entre accumulation des errements du passé et délicate gestion du présent et de l'avenir. Hier, les trois associations les plus représentatives (**) des riverains étaient réunies à Lastours pour évoquer de précieux documents. Suffisamment précieux pour qu'un recours auprès de la commission d'accès aux documents administratifs (Cada) ait été nécessaire pour avoir communication des pièces. Le 20 décembre 2017, les associations

ont, enfin, obtenu satisfaction.

■ Des documents en « accès réservé » jusqu'en 2041

Avec la réception de trois documents, en « accès réservé » jusqu'en 2039, 2040 et 2041. 250 pages, au total, de rapports livrés par le bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), instance autrefois gestionnaire des lieux, désormais en charge du suivi de sa dépollution. Un organisme chargé de plancher sur la « caractérisation des eaux souterraines » de la Combe du Saut, Salsigne, de la zone du Monitoring et de l'Orbiel. Des investigations qui, avec les précautions linguistiques d'usage, en parlant de « possibles » liens, poque, en 2013, enfermés dans leurs sa part, de « possible » lien. certitudes d'une présence « naturelle » d'arsenic.

> (*) Des taux de 4 500 microgrammes d'arsenic avaient été relevés par l'Onema (office national de l'eau et des milieux aquatiques), pour une norme française d'usage fixant le seuil biologique à 270 microgrammes, le seuil d'irrigation à 100 microgrammes et le seuil de potabilité à 10 microgrammes > (**) Gratte Papiers, Terres d'Orbiel, Association de défense des riverains et de protection de l'environnement des mines et usines de Salsigne

EN DÉTAIL

Un panache de pollution de 2 km et 200 m de large

C'est l'enseignement majeur des rapports du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) mis à disposition des associations de riverains. Des rapports élaborés, précise le BRGM, pour « répondre à des questions décisives pour la gestion du site de Salsigne ». Pour se prononcer sur l'origine de l'arsenic détecté notamment dans le béal du Sindilla, le rapport s'est appuyé sur la signature du métal lourd détecté, ave la présence des autres éléments présents dans le minerai exploité dans l'ancienne mine d'or de Salsigne. Rendus respectivement en septembre 2014, janvier 2015 et juin 2016, les rapports du BRGM ont planché sur trois sources « suspectées » de pollution à l'arsenic : le stockage de Montredon, la zone du Monitoring et le stockage de l'Artus. Les rapports ont ainsi permis de mettre en évidence un premier « panache » de pollution, long de 2 kilomètres et large de 200 mètres, provenant du site de Montredon. Pour se prononcer sur l'origine des eaux contaminées à l'arsenic, le BRGM a tablé sur des échantillons d'eaux de surface et souterraines ainsi que sur des échantillons sent l'indéniable rapport entre Mon-solides. Les eaux, prélevées lors d'une campagne tredon et le Sindilla, avec des fui- d'échantillonnage du 1er au 5 septembre 2014, tes par débordement ou en fond de et les échantillons solides, prélevés en juillet bassin. Loin, si loin des dénégations et septembre 2014, puis février 2015, ont ainsi du préfet et du procureur de l'épo-permis d'établir ce que le BRGM qualifie, pour



Les responsabilités de l'Etat et de l'ancien exploitant pointées du doigt

La première autorisation pour la construction du bassin de stockage de Montredon date de 1993. Un projet annulé par la justice administrative, pourtant devenu réalité en 1999. Une hérésie, soulignaient hier les représentants des associations de riverains : « Dès 1991, des études démontraient des failles du site, avec un sous-sol incliné vers le vallon du Russec, mais aussi des failles géologiques qui laissaient craindre ces fuites et les problèmes d'étanchéité. » Aujourd'hui, les études du BRGM en main, les associations résument la problématique, que les 10 M€ de travaux engagés en une dizaine d'années ne suffisent pas à résoudre pour l'heure : « C'est une passoire, alors que le préfet de l'époque avait assuré que toutes les précautions étaient prises, et que la couche d'argile présente à Montredon devait empêcher toute pénétration pendant plus de 150 ans. » Un espoir désormais vain. Qui mène donc François Espuche, pour Les Gratte Papiers, à estimer que l'Etat n'a pas assumé sa mission régalienne de protection des populations. D'autant plus que, rappellent les associations de riverains, « ils sont tenus de donner les informations en temps réel, ce qui n'est pas le cas pour ces rapports du BRGM, datés de 2014 et 2015, qui n'ont pas été présentés en détail en commission locale d'information ». Autre reproche fait, remontant également à la mise en service du bassin de stockage : « Elle n'aurait pas pu être faite sans dépôt de consignation de l'exploitant. MOS (mines d'or de Salsigne), en a été dispensé. C'est un vrai permis de polluer, des actes contraires à la loi et à la protection des populations. Pourquoi les habitants n'ont-ils pas été informés? Pourquoi aucune sanction n'a été prise? » Des questions, et une accusation lancée, alors que la plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, engagée et réactualisée lors du constat de pollution du béal du Sindilla, est toujours instruite par le pôle de santé publique du TGI de Marseille.